



Informations relatives à l'inscription de votre futur enfant auprès de l'office d'état civil



HÔPITAL
INTERCANTONAL
DE LA BROYE

Afin de faciliter cette formalité importante, nous vous remercions d'être en possession, à votre arrivée dans notre établissement, des documents suivants :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Parents mariés en Suisse et de nationalité suisse ou étrangère | <input type="checkbox"/> Certificat de famille ou livret de famille |
| <input type="checkbox"/> Parents marié à l'étranger de nationalité suisse | <input type="checkbox"/> Certificat de famille
<input type="checkbox"/> Acte de mariage intégral, daté de moins de 6 mois (si mariage non encore enregistré en Suisse)
<input type="checkbox"/> Copie de carte d'identité ou passeport des 2 parents |
| <input type="checkbox"/> Parents marié à l'étranger de nationalité étrangère | <input type="checkbox"/> Actes de naissances des 2 parents datés de moins de 6 mois
<input type="checkbox"/> Acte de mariage intégral daté de moins de 6 mois
<input type="checkbox"/> Copie carte d'identité ou passeport des 2 parents |
| <input type="checkbox"/> Parents non mariés (de nationalité suisse ou étrangère) détenteurs d'une reconnaissance prénatale de paternité effectuée en Suisse | <input type="checkbox"/> Communication de reconnaissance en paternité délivrée par l'Office de l'état civil (si autorité parentale conjointe signée : copie de la déclaration du choix du nom de l'enfant)
<input type="checkbox"/> Copie carte d'identité ou passeport des 2 parents |
| <input type="checkbox"/> Parents non mariés (de nationalité suisse ou étrangère) détenteurs d'une reconnaissance de paternité effectuée à l'étranger | <input type="checkbox"/> Acte de reconnaissance prénatale de paternité délivré par l'autorité étrangère compétente
<input type="checkbox"/> Acte de naissance avec filiation complète pour chaque parent (si de nationalité étrangère)
<input type="checkbox"/> Certificat de célibat ou document attestant de l'état civil actuel pour chaque parent (si de nationalité étrangère)
<input type="checkbox"/> Copie carte d'identité ou passeport des 2 parents |
| <input type="checkbox"/> Mère célibataire étrangère (sans reconnaissance prénatale de paternité) | <input type="checkbox"/> Acte de naissance intégral daté de moins de 6 mois
<input type="checkbox"/> Certificat de célibat daté de moins de 6 mois
<input type="checkbox"/> Copie carte d'identité ou passeport des 2 parents |
| <input type="checkbox"/> Mère divorcée étrangère (sans reconnaissance prénatale de paternité) | <input type="checkbox"/> Acte de naissance avec filiation complète
<input type="checkbox"/> Acte du précédent mariage intégral
<input type="checkbox"/> Extrait du jugement de divorce avec date d'entrée en force
<input type="checkbox"/> Copie carte d'identité ou passeport des 2 parents |
| <input type="checkbox"/> Parents ayant un ou des enfant(s) mineur(s) précédent(s) né(s) à l'étranger et de nationalité étrangère | <input type="checkbox"/> Acte de naissance du ou des enfants précédents et passeport (ou carte d'identité) du ou des enfants précédents |

Des pièces complémentaires peuvent également être requises par l'Office de l'Etat civil, selon votre situation familiale et dans un contexte qui le nécessiterait. Une demande écrite vous sera alors adressée séparément.

- Certificat de famille à demander à l'officier d'Etat civil du canton du lieu d'origine
- Certificat individuel d'Etat civil à demander à l'officier d'Etat civil du canton du lieu d'origine
- Attestation de domicile à demander au contrôle des habitants du lieu de domicile
- Les actes de naissance doivent être demandés à l'adresse internet : www.population.vd.ch ou au numéro de tél : 021/ 557 07 07

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le service des admissions de l'Hôpital Intercantonal de la Broye, site de Payerne :
tél. 026/ 662 85 51